

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FRANÇOIS CHAPEL

Les statistiques industrielles dans le cadre de la nouvelle organisation économique

Journal de la société statistique de Paris, tome 84 (1943), p. 11-23

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1943__84__11_0

© Société de statistique de Paris, 1943, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE

Allocution de M. Dufau-Pérès.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,**

Je tiens tout d'abord à vous exprimer combien j'ai été sensible à l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'accueillant au sein de votre Société et en me priant d'exposer, devant vous, l'état actuel de la statistique industrielle.

Je vais d'ailleurs, pour ma part, me borner à vous tracer rapidement la politique d'ensemble suivie en cette matière par le Service de la Statistique du secrétariat d'État à la Production industrielle, laissant à mon fidèle collaborateur, M. Chapel, le soin de préciser le détail des mesures prises et le degré d'avancement de nos travaux.

Mon exposé va d'ailleurs être considérablement facilité par celui que vous a présenté mon ami M. Sauvy, le 18 décembre 1940. Il va constituer, en effet, très exactement la suite de cette savante allocution à laquelle je n'aurais absolument rien à ajouter pour ce qui

concerne la période antérieure à 1940; si je ne tenais, en revenant sur cette période à souligner l'identité de nos points de vue et la continuité qui en est résultée dans l'action entreprise d'abord par la Statistique générale de la France puis par le secrétaire d'État à la Production industrielle.

Alors que j'étais chef du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie en 1938 et en 1939, j'ai, comme M. Sauvy, ressenti très vivement la grave lacune que constituait l'absence de statistique industrielle et le danger que présentaient les mesures prises par ce département sans que la moindre donnée numérique vint ou bien les justifier ou bien les étayer.

C'est donc à ma demande instante que le Ministre du Commerce réclama à deux reprises, en 1939 et en 1940, les crédits nécessaires pour l'institution, à son département, d'un service de la statistique industrielle. Ces tentatives ont chaque fois abouti à un échec dans la crainte que ce projet fût une menace pour la liberté de l'économie; et pourtant, tout comme M. Sauvy, je ne voyais dans la statistique que le moyen pour le Gouvernement d'être informé de l'état de santé exact de notre industrie, sans vouloir préjuger des remèdes à mettre en œuvre pour enrayer les crises observées.

C'est donc uniquement aux efforts de la Statistique générale de la France que nous devons aujourd'hui de disposer d'éléments statistiques antérieurs à la guerre, éléments qui constituent à l'heure actuelle les seuls termes de comparaison dont nous disposions pour les rapprochements avec l'avant-guerre. On ne saurait trop en féliciter M. Sauvy dont la clairvoyance, la ténacité et également la grande psychologie, ont permis d'obtenir ces résultats.

Cependant, ainsi que le soulignait M. Sauvy, son action se heurtait à de sérieuses difficultés du fait, d'une part, de l'absence d'organismes centralisateurs obligatoires et, d'autre part, de l'impossibilité d'obtenir à cette époque des chefs d'entreprise une ventilation des renseignements entre leurs différentes activités.

Ainsi qu'il le faisait valoir en terminant son exposé, l'organisation de la production, née de la loi du 16 août 1940, devait permettre de remédier largement à ces difficultés.

Un service de la Statistique étant en voie de création au secrétariat d'État à la Production industrielle, M. Sauvy, avec beaucoup de courtoisie, s'effaçait, laissant à ce service le soin de poursuivre la tâche qu'il avait lui-même jusqu'alors si remarquablement conduite avec des moyens limités.

Appelé au ministère de la Production industrielle le 1^{er} juillet 1941, et chargé de diriger les services de la Section centrale de l'Office central de répartition des Produits industriels, il entra dans ma mission de poursuivre l'établissement de la statistique industrielle; mission qui me fut particulièrement agréable puisqu'elle répondait à ma conviction profonde, et déjà ancienne, de la nécessité absolue d'une documentation chiffrée constamment tenue à jour sur l'état de la production et l'activité des différentes branches d'industrie.

Cette documentation, déjà indispensable en période d'économie libérale, correspondait à une impérieuse nécessité dans un régime d'économie dirigée; elle s'imposait d'une façon toute spéciale comme base de la répartition.

C'est d'ailleurs pour cette dernière raison que le service de la Statistique industrielle a été, à l'origine, placé matériellement à la Section centrale de l'Office central de Répartition des Produits industriels, bien que sa compétence s'étendit à tous les services ou organismes du secrétariat d'État à la Production industrielle :

C'est en effet à l'Office central de Répartition qu'il a été possible de réunir la plus grande partie de la documentation de départ.

C'est là que ses premières réalisations devaient trouver leur utilité immédiate.

C'est là enfin que le Service devait trouver l'autorité suffisante sur les comités d'organisation et les industriels prêts à accepter tous les travaux dont dépendait l'obtention des matières indispensables à leur activité.

Il convient d'ailleurs de souligner que les répartiteurs et les comités d'organisation n'avaient pas attendu la naissance du service de la Statistique de la Production industrielle pour procéder à la réunion de renseignements chiffrés. On constatait même, en juillet 1941, que le nombre des questions posées aux divers industriels était considérable. Par contre, on observait :

— que l'activité déployée en cette matière par les comités d'organisation différait considérablement d'un organisme à l'autre;

— que certains comités multipliaient d'une façon excessive les enquêtes, afin de disposer de toute la documentation susceptible de présenter une utilité éventuelle, voire même problématique;

— que les questions communes à tous les industriels, telles que celles concernant l'effectif, le nombre d'heures de travail, le chiffre d'affaires, etc... étaient posées sous des formes différentes d'un comité d'organisation à l'autre;

— que les mêmes questions étaient souvent posées aux industriels par plusieurs organismes dont les interventions faisaient double emploi;

— enfin, que le recensement des adhérents des comités d'organisation ne correspondait fréquemment qu'à des pourcentages très insuffisants des industriels interrogés.

En résumé, malgré la bonne volonté et, très souvent, la compétence réelle des organismes enquêteurs, il était évident que le défaut d'unité d'action se faisait gravement

sentir. D'autre part, les industriels, surchargés d'enquêtes, élevaient à juste titre de vives protestations, et cette situation risquait de tarir la source d'une documentation qui devenait cependant chaque jour plus indispensable.

Il était donc urgent d'exercer une direction effective sur toute cette activité statistique et de dégager, en cette matière, une politique précise permettant de tirer le maximum de renseignements des réponses fournies par les entreprises.

La première mesure qui s'imposait à cet effet était de canaliser par des organismes nettement déterminées les enquêtes demandées par les différents services utilisateurs.

A cet égard plusieurs systèmes pouvaient être envisagés. Le premier consistait à confier ce rôle au Service de la Statistique industrielle et de le doter de services décentralisés sur le plan régional. Ce service aurait eu le monopole des enquêtes pour le compte de tous les organismes ou services intéressés. Les renseignements recueillis à l'échelon régional y auraient été critiqués et vérifiés, puis groupés à l'échelon central d'où ils auraient été remis aux services utilisateurs.

Ce système, qui semble particulièrement indiqué en ce qui concerne les enquêtes démographiques, aurait, dans le domaine qui nous occupe, les inconvénients suivants :

— les décentralisations régionales d'un service de la Statistique n'auraient pas été qualifiées pour critiquer utilement les renseignements fournis par des industries très diverses. Cette critique suppose, en effet, non seulement une connaissance parfaite des entreprises, mais également celle des entreprises de la même branche situées dans les autres régions;

— cette procédure eut été lourde et n'aurait pas permis de réunir tous les renseignements avec la rapidité indispensable au fonctionnement actuel de la machine économique.

Enfin, elle eut exigé la création de services nouveaux par conséquent des dépenses élevées et d'une utilité contestable.

Aussi, à ce système, a-t-on préféré un système à la base de décentralisation professionnelle consistant à confier aux organismes représentatifs de chaque branche d'activité le soin de réunir pour l'ensemble des entreprises du pays la documentation concernant les activités relevant de leur compétence.

Ce système présente les avantages suivants :

a) Il fait appel à des organismes déjà en place et disposant de services statistiques organisés;

b) Il utilise le concours des organismes les plus qualifiés pour critiquer utilement les renseignements fournis par leurs ressortissants;

c) Ces organismes peuvent profiter, au passage, de la totalité de la documentation recueillie pour le compte d'autres services et, ce fait, améliorant leur connaissance des entreprises;

d) Enfin, il met directement et sans délai, les renseignements recueillis à la disposition du principal organisme utilisateur, tout en assurant une centralisation et une seconde critique de cette documentation à l'échelon supérieur.

Telles sont les considérations qui ont conduit à faire des comités d'organisation les collecteurs normaux de tous les renseignements statistiques, quels que soient les services pour le compte desquels ces renseignements sont réunis.

Ce point étant acquis, il convenait ensuite d'assurer l'homogénéité des enquêtes effectuées par les comités, de vérifier leur utilité et leur présentation en vue de rendre aussi légère que possible la tâche des industriels. Pour ce faire, un arrêté, en date du 25 novembre 1941, a institué le visa obligatoire des questionnaires adressés aux industriels par tout service ou organisme dépendant du secrétaire d'État à la Production industrielle.

Des détails vous seront donnés dans quelques instants sur cette procédure qui présente le triple objet :

— d'éviter les enquêtes effectuées par d'autres organismes que les comités d'organisation;

— de vérifier que les enquêtes correspondent bien à une nécessité réelle et que les questions sont bien présentées sous la forme la plus adéquate;

— de garantir la transmission ultérieure au Service central de tous les renseignements recueillis auprès des industriels, de façon à ce qu'ils y soient tenus à la disposition de tous les services susceptibles de les utiliser.

Le Service de la Statistique de la Production industrielle exerce donc tout d'abord une action de direction et de coordination de l'ensemble des enquêtes effectuées par les comités d'organisation.

Il contrôle effectivement cette activité statistique, s'y opposant lorsqu'elle ne paraît pas correspondre à une nécessité réelle, l'animent au contraire dans les domaines où elle paraît insuffisante.

Il procède, par l'intermédiaire des inspecteurs généraux de la Production industrielle et des délégués régionaux de l'Office central de Répartition des Produits industriels, à un contrôle *a posteriori*, dans les entreprises elles-mêmes, des renseignements individuels fournis aux comités.

Il assure la diffusion des renseignements réunis.

Cette documentation comprend deux parties : l'activité et la production.

La première se subdivise elle-même en trois branches :

— les moyens de production;

— les effectifs;

— l'activité proprement dite.

La seconde comprend également trois branches, à savoir :

- production des matières premières;
- besoins des différentes branches d'industries et répartition;
- production d'objets fabriqués.

Je ne veux pas empiéter sur l'exposé que M. Chapel va vous faire en ce qui concerne les méthodes adoptées dans la réunion de ces divers renseignements, sur les difficultés que l'on éprouve à cette occasion et sur l'état des travaux en cours.

Qu'il me suffise de vous indiquer qu'à l'heure actuelle le service dispose, chaque mois, d'une documentation très complète sur la production et l'activité de 150 branches industrielles couvrant l'ensemble de l'industrie, et sur la répartition des matières à ces mêmes branches d'activité. Ces renseignements, dont la réunion et la mise au point sont terminées quarante jours très exactement après l'expiration de la période considérée, sont immédiatement reportés sur des collections de graphiques, sur lesquelles se penchent aussitôt des statisticiens spécialisés; mises à la disposition des directions du ministère et des sections de répartition, elles constituent la base de l'action menée dans le domaine de l'économie industrielle par le secrétaire d'État et l'ensemble de ses services.

J'ajouterai enfin que la valeur de ces renseignements est attestée par le pourcentage des réponses aux enquêtes qui, le plus généralement se situe entre 90 et 100 % ainsi que par le petit nombre d'erreurs relevées lors du contrôle effectué sur place par les services régionaux de la Production industrielle.

Si l'on compare cette situation à celle qui existait au mois de juin 1940, on mesure toute l'importance du chemin parcouru. Ces résultats n'ont d'ailleurs pu être atteints que par une politique très ferme, une action tenace et aussi, il convient de bien souligner, par l'esprit de discipline et d'intelligente collaboration que la plupart des comités ont apporté à l'œuvre entreprise.

Enfin, ils sont dus en grande partie au maintien du principe absolu que le Service de la Statistique industrielle n'évoquera jamais les renseignements individuels sur le plan administratif que pour leur vérification du point de vue statistique et que ces renseignements ne serviront jamais à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été demandés. C'est là un dernier point sur lequel je crois devoir insister. Les industriels n'ont jusqu'à maintenant supporté les nombreuses déclarations qui leur ont été demandées que parce qu'elles conditionnaient leur approvisionnement en matière et par là même leur existence.

Il importe de créer chez les industriels un état d'esprit tel que la statistique subsiste lorsque dans l'après-guerre ces considérations auront perdu de leur portée.

De là la nécessité de maintenir de la façon la plus nette le principe du *secret des renseignements statistiques* individuels et de prendre toutes les mesures propres à en convaincre les intéressés;

Nécessité également d'entreprendre une propagande active auprès des chefs d'entreprise pour leur démontrer que la statistique n'est nullement inséparable de tel ou tel régime économique et qu'elle restera, en toute hypothèse, la condition indispensable d'une action raisonnée de l'État pour le maintien de l'équilibre économique et de la prospérité de notre industrie;

Nécessité enfin, de restreindre les enquêtes à la réunion des renseignements strictement indispensables afin de disposer d'une documentation, limitée peut-être quant au nombre des renseignements, mais exacte, complète et régulière; il est hors de doute, en effet, qu'une exploitation rationnelle d'une telle documentation permettra de tirer des conclusions plus utiles, que celles que l'on pourrait attendre d'enquêtes plus nombreuses mais qui lasseraient les industriels et dont on ne pourrait au surplus assurer un contrôle sérieux.

Telles sont les considérations, Messieurs, qui depuis dix-huit mois ont dominé l'action du Service de la Statistique Industrielle et continueront à dominer les efforts qu'il entend poursuivre inlassablement : avant tout, ménager l'industriel, source de toute statistique, l'associer, et même, lorsque les circonstances le permettront, l'intéresser à nos travaux en portant à la connaissance de chaque établissement interrogé les indices obtenus à partir des renseignements fournis antérieurement par lui.

Pour reprendre en le transposant un vieil adage financier, nous voulons demander le plus possible à la statistique en exigeant le moins possible des industriels interrogés. Formule qui, à première vue, pourrait paraître théorique si l'exposé qui va suivre ne permettait de l'éclairer par des exemples précis.

J'en aurai terminé, Messieurs, lorsque j'aurai ajouté que le travail effectué par le Service de la Statistique industrielle a été poursuivi en liaison constante avec la Statistique générale et l'Institut de conjoncture, puis avec le Service National des statistiques.

Si la statistique industrielle revêt, quant à sa méthode de réunion, des aspects particuliers, elle n'en reste pas moins un des éléments du tout que forme la statistique nationale dans lequel elle a tenu immédiatement à s'intégrer.

A l'heure actuelle un courant continu d'information s'est établi entre mes services d'une part et l'Institut de conjoncture, la direction de l'Économie générale et le Service national des statistiques d'autre part.

En outre, l'étroite collaboration existant entre l'Institut de conjoncture, le Centre d'information interprofessionnelle et le Service de la Statistique industrielle, permet mainte-

nant d'aborder véritablement l'exploitation de la documentation réunie et d'en tirer ensuite des conclusions qui seront infiniment précieuses pour l'œuvre de redressement économique du pays.

DUFAU-PÉRÈS.

M. Sauvy vous a exposé, le 18 décembre 1940, l'état des statistiques industrielles avant la guerre. En 1938, la France ne disposait de statistiques complètes que pour les industries minérales et la sidérurgie. Dans les autres domaines, quelques syndicats professionnels avaient rassemblé, auprès de leurs adhérents; certains renseignements sur la production; mais ces indications étaient sommaires et incomplètes. Le Service d'Observations économiques que dirigeait M. Sauvy fut chargé, en 1938, de créer une statistique industrielle qui s'avérait indispensable aux Pouvoirs Publics. Des résultats extrêmement intéressants ont été alors obtenus dans des conditions difficiles.

Depuis, la raréfaction des matières premières et le blocus ont conduit la France dans la voie de l'économie dirigée. Un office de Répartition des Produits industriels a été créé pour distribuer entre les parties prenantes les matières premières de plus en plus rares; des Comités d'organisation ont été chargés d'assurer la direction des diverses branches de l'industrie nationale.

Le président de la Société de Statistique à la séance du 18 décembre 1940, se demandait l'usage que feraient les nouveaux organismes professionnels des pouvoirs qui leur étaient conférés en matière de statistique. Dans quelles mesures ces statistiques seraient-elles coordonnées, mise au point?

Je voudrais vous donner un aperçu de l'effort réalisé par ces organismes, de l'action entreprise par les services du secrétariat d'État à la Production industrielle pour coordonner ces efforts et des résultats obtenus.

Nécessité de statistiques coordonnées dans un régime d'économie dirigée.

Les 14 sections spécialisées de l'Office central de Répartition des Produits industriels et les 150 comités d'organisation ont dû se lancer dès leur création dans la voie de la statistique; on ne peut répartir une matière première sans en connaître la ressource et les besoins; on ne peut diriger une industrie sans avoir une connaissance exacte du milieu où doit s'exercer cette direction. Il en est résulté, dès les derniers mois de l'année 1940, un afflux d'enquêtes: enquêtes sur les stocks de matières premières, prévues par la loi du 10 septembre 1940 sur la répartition, enquêtes de recensement prescrites par la loi du 16 août 1940, sur l'organisation de la Production industrielle.

L'industriel français qui n'était pas habitué à être interrogé sur des questions qu'il considérait comme strictement confidentielles, s'accoutuma difficilement à répondre aux multiples questionnaires qu'il recevait. Il ne faut pas perdre de vue en effet, que dans l'organisation professionnelle d'aujourd'hui, les Comités d'organisation groupent non pas les établissements industriels eux-mêmes, mais bien les activités qu'ils exercent; il en résulte qu'un établissement exerçant plusieurs activités se voit rattaché à plusieurs comités d'organisation et doit donc répondre aux enquêtes de ces divers comités. Bon gré, mal gré, l'industriel français dut se plier aux exigences de ces enquêtes dont dépendait la vie même de son industrie, c'est-à-dire son approvisionnement en matières premières.

Cependant les plaintes des industriels ne laissaient pas d'être nombreuses; plus encore que la multiplicité des questionnaires, leur diversité les gênait. En effet, lorsqu'un industriel avait fourni à un comité une ventilation de son personnel dans un cadre donné, il devait effectuer, à la demande d'un autre comité, une ventilation différente.

Un effort de coordination s'imposait. Il fallait obtenir que les mêmes questions ne soient plus posées sous des formes différentes. Au début de l'année 1941, le secrétaire d'État à la Production industrielle créait au sein de la Section centrale de l'Office central de Répartition des Produits industriels, un service de la coordination de la Statistique qui recevait pour mission de coordonner l'action des comités d'organisation et des sections de l'O. C. R. P. I. en matière de statistique et également de centraliser pour les besoins des pouvoirs publics la documentation statistique résultant des enquêtes lancées par ces organismes.

Un arrêté du 25 novembre 1941 confirma les attributions du service en lui donnant, pour réaliser la coordination souhaitée un moyen d'action: le visa obligatoire des questionnaires. Aux termes de cet arrêté, les questionnaires adressés aux industriels, artisans ou commerçants, doivent être soumis à l'examen du Service de la coordination de la Statistique qui les revêt de son visa. Les questionnaires non visés n'ont aucun caractère obligatoire et les industriels ne sont pas tenus d'y répondre.

Les Comités d'organisation et les Sections de l'O. C. R. P. I. ont fort bien compris la nécessité d'une discipline en matière de statistique et ont accepté, de bonne grâce, les observations que le Service de la Coordination de la Statistique a été amené à présenter sur la rédaction de leurs questionnaires.

Grâce à cette discipline, un bon nombre d'enquêtes inopportunes ont été évitées; en effet, lorsqu'un questionnaire est présenté à son visa, la première tâche du service consiste à vérifier si le renseignement n'a pas déjà été demandé au même industriel par un autre organisme. Si cette éventualité se présente, l'organisme qui désire obtenir le renseignement est dirigé vers le précédent enquêteur qui lui communique les résultats de son enquête.

Le service s'est également attaché à éliminer des formulaires toutes les questions qui ne sont pas « indispensables », même si elles sont « intéressantes ».

Ainsi que l'a indiqué M. Dufau-Pères, toute l'action du Service de la Coordination de la Statistique tend à faire passer par les comités d'organisation, sauf cas exceptionnels, toutes les enquêtes réclamées par les divers organismes officiels.

Du fait que les renseignements statistiques devaient être recueillis par un grand nombre de comités, découlait la nécessité de coordonner étroitement leur action afin d'obtenir dans toute la mesure du possible des statistiques générales qui soient comparables. En étudiant les questionnaires soumis à son visa, le Service de Coordination de la Statistique a pu déterminer les questions communes à la plupart des enquêtes et leur a donné une définition logique qui corresponde aux besoins des services enquêteurs et qui rende également plus aisée la tâche de l'industriel; on s'est attaché ainsi à définir en fonction des feuilles de paye les éléments statistiques relatifs aux effectifs, aux salaires, et aux heures-ouvriers; on s'est également préoccupé de rattacher au projet de plan comptable la définition du chiffre d'affaires.

Le service a été ainsi amené à condenser dans une « instruction sur la rédaction des questionnaires » les règles et recommandations dégagées de l'examen patient d'un ensemble considérable de questionnaires. Cette instruction, qui a été soumise en projet à la critique de la Statistique générale de la France, des services du ministère des Finances chargés de l'établissement du Plan Comptable ainsi que des répartiteurs, vient d'être diffusée aux organismes du secrétariat d'État à la Production industrielle; je suis heureux de pouvoir mettre quelques exemplaires de ce *Manuel de l'Enquêteur* à la disposition des mesures de la Société de Statistique dont les observations ou les critiques éventuelles seront accueillies avec le plus vif intérêt.

Un grand nombre des règles et recommandations contenues dans cette instruction sont déjà entrées dans la pratique et peu à peu on s'achemine vers l'idéal qui consiste à ramener toutes les enquêtes effectuées à un questionnaire mensuel unique adressé par chaque Comité d'organisation à ses ressortissants et où toutes les questions communes à plusieurs industries auront été normalisées dans leur forme.

Ce questionnaire unique comprendra trois parties : une première partie réunit les éléments de l'activité des établissements industriels qui sont identiques dans toutes les industries : il s'agit des effectifs, des heures-ouvriers, des salaires et du chiffre d'affaires. Dans une seconde partie figurent les renseignements qui permettent la répartition des matières premières et, en particulier, ceux qui concernent la consommation et les stocks de ces produits; enfin, la troisième partie, qui se présente selon les comités d'organisation, sous des aspects très divers, groupe les renseignements relatifs à la production des produits finis. Ces trois parties du questionnaire idéal correspondent aux trois postes principaux des statistiques industrielles : activité, matières premières, production.

Je voudrais vous exposer rapidement pour chacune de ces catégories de renseignements, les problèmes techniques qui se sont posés, les solutions qui y ont été apportées et les résultats obtenus.

I. — STATISTIQUES D'ACTIVITÉ.

L'ENQUÊTE MENSUELLE OBLIGATOIRE SUR L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE.

Les Pouvoirs Publics ont besoin de disposer de documentation générale, homogène et constamment tenue à jour sur les diverses branches de l'Économie nationale. Dès leur création, de nombreux comités d'organisation avaient demandé périodiquement à leurs ressortissants des renseignements sur leurs effectifs, le travail effectué dans leurs établissements, les salaires payés et les chiffres d'affaires. Il s'agissait d'harmoniser ces enquêtes.

Le 26 août 1941, le secrétaire d'État à la Production industrielle invitait les comités d'Organisation de son ressort à adresser à leurs ressortissants le questionnaire de l'Enquête mensuelle obligatoire sur l'activité industrielle; cette enquête était appelée à remplacer toutes les enquêtes de même ordre effectuées déjà par les comités. Après une inévitable période de tâtonnement pendant laquelle les Comités ont perfectionné le mécanisme du dépouillement des questionnaires et ont agi auprès de leurs ressortissants pour obtenir un meilleur pourcentage de réponses, une statistique industrielle complète et cohérente a été obtenue.

Domaine de l'enquête. — L'Enquête mensuelle obligatoire ne s'adresse qu'aux établissements industriels à l'exclusion des établissements commerciaux. Encore convient-il de préciser que seuls sont interrogés les industriels occupant plus de 5 ouvriers. On a voulu, en effet, éliminer les petits établissements industriels et les artisans qui sont plus gênés que les établissements importants pour répondre à de semblables enquêtes, qui répondent mal et parfois avec des retards importants. On peut se demander pourquoi on n'a pas poussé plus loin cette élimination des petits établissements et pourquoi l'on n'a pas employé purement et simplement une méthode de sondage. Cette méthode peut fournir en temps normal d'excellents résultats, mais dans la période actuelle, les conditions de l'activité économique sont trop variables pour que l'on puisse à coup sûr extrapoler, pour l'ensemble des industries, les résultats obtenus sur un petit nombre d'établissements. D'autre part, les Comités, au début de l'Enquête ne disposaient pas d'une connaissance suffisante de leurs ressortissants qui leur permette de faire des évaluations absolument dignes de foi. Il est évident que l'on

s'achemine peu à peu vers une simplification de l'enquête à l'égard des établissements industriels peu importants. Il a déjà été admis que certains comités qui connaissent parfaitement leurs ressortissants, n'interrogent mensuellement que ceux qui représentent 80 à 90 % de l'activité totale de l'industrie. On arrive ainsi à éliminer parfois plus de la moitié des ressortissants jusqu'alors interrogés. Le service est toutefois astreint dans ce domaine à une très grande prudence.

Afin d'obtenir des bases d'extrapolation à la fois pour les établissements de plus de 5 ouvriers qui ne sont plus interrogés et pour les petits établissements industriels qui ne l'ont jamais été, le Service a invité les Comités d'Organisation à lancer une enquête semestrielle très simple qui sera adressée pour la première fois aux ressortissants des Comités en janvier prochain.

On pourrait également se demander pourquoi l'on a adopté la périodicité mensuelle; cette solution n'a été prise qu'en raison de l'instabilité actuelle des conditions économiques; il est évident que dans une période moins troublée on pourrait se contenter de statistiques trimestrielles, tout en réunissant peut-être mensuellement des renseignements sur les grands établissements.

L'Enquête étant faite par Comité d'organisation, il convenait de régler la situation des établissements rattachés à plusieurs Comités. L'industriel rattaché, par exemple, à trois comités d'organisation devait-il répondre à chacun de ces comités pour la part de son activité qui concerne chacun d'eux? Devait-on, au contraire, désigner aux établissements à activités multiples un comité principal, qui les prendrait entièrement en charge au point de vue statistique? C'est à cette dernière solution que s'était rallié M. Sauvy : toute entreprise exécutant des fabrications diverses et appartenant, de ce fait, à plusieurs syndicats, ne remplissait en 1939 qu'un seul questionnaire et l'adressait au syndicat correspondant à son activité principale, sauf dans le cas où les fabrications étaient nettement distinctes et où des comptabilités séparées permettaient une ventilation.

On a estimé, au contraire, qu'il était indispensable de considérer un établissement rattaché à deux comités comme composé de deux établissements distincts; en effet, les statistiques d'activité sont inséparables des statistiques de production et de consommation des matières premières qu'elles permettent de contrôler dans une certaine mesure.

Un comité d'organisation qui prend des mesures en vue d'aménager la production doit saisir toute la production et de même doit saisir toute l'activité représentée par cette production. D'autre part, si l'on adoptait en matière de statistique la notion de Comité principal, il deviendrait extrêmement difficile de suivre l'activité de certaines branches industrielles qui sont souvent intégrées à d'autres fabrications. A titre d'exemple, je vous citerai une importante firme qui fabrique des pneumatiques représentant plus de neuf dixièmes de son activité; or, cette firme fabrique en même temps des ballons de caoutchouc et, à ce titre, est l'un des ressortissants les plus importants du Comité des articles de sports. Il est évident que si l'on veut obtenir des renseignements sur l'activité de ce Comité, on est conduit à demander, à la maison en question, de fournir des renseignements sur son activité en matières d'articles de sports. Aussi, le questionnaire présente-t-il actuellement deux colonnes; la première comprend les chiffres de l'activité totale de l'établissement, la seconde l'activité dépendant du Comité. Les renseignements relatifs à l'activité totale ne sont d'ailleurs pas dépouillés; ils sont demandés à titre de contrôle, afin de vérifier que l'industriel a effectué la ventilation réclamée.

Les industriels ont éprouvé, au début, quelques difficultés à effectuer cette ventilation, mais ils s'y sont vite accoutumés. D'ailleurs, ainsi que le faisait remarquer M. Sauvy, cette ventilation présente un grand intérêt pour l'industriel lui-même, car elle lui permet de calculer plus exactement ses prix de revient. A plus forte raison, on a demandé aux industriels de remplir un questionnaire pour chaque établissement géographiquement distinct.

Le questionnaire. — Le questionnaire de l'Enquête mensuelle obligatoire est relativement simple. Il tient sur une seule page et comprend cinq chapitres : effectif, durée du travail, salaires, chiffre d'affaires, paiements sur commandes allemandes.

Les effectifs. — Les effectifs sont ventilés en cinq catégories. Parmi le personnel payé au mois, on distingue, d'une part, les techniciens, ingénieurs, contremaîtres qui constituent en quelque sorte les cadres techniques, et d'autre part, les employés. De même on a séparé, dans le personnel ouvrier les ouvriers qualifiés et spécialisés et les manœuvres; les apprentis-ouvriers sont indiqués à part; tous ces renseignements sont ventilés en hommes et femmes.

La durée du travail. — Le chapitre consacré à la *durée du travail* comprend deux questions :

Tout d'abord on demande le total des heures-ouvriers effectuées pendant le mois par le personnel ouvrier, c'est-à-dire par les ouvriers qualifiés et spécialisés, les manœuvres, l'exclusion des apprentis. On a estimé, en effet, qu'il convenait d'exclure du calcul des heures les apprentis qui, généralement, ne participent pas directement à la production. Une difficulté s'est présentée lorsque l'on a voulu définir les heures-ouvriers. On s'est rattaché évidemment aux feuilles de paie mais, dans l'industrie, les ouvriers sont tantôt payés chaque semaine, tantôt deux fois par mois. Il importe, pour que les statistiques soient homogènes, que les renseignements correspondent soit au mois entier, soit à quatre semaines; finalement on a laissé le choix à l'industriel entre l'une de ces deux formules; on lui demande d'indiquer le montant des heures effectuées d'après les feuilles de paie correspondant soit

au mois, soit à quatre semaines. Si l'industriel répond selon la seconde formule, le Comité fait une correction pour ramener au mois complet, le chiffre donné.

Outre les heures-ouvriers on demande à l'industriel la durée hebdomadaire du travail des ouvriers pendant la dernière semaine complète du mois. On pourrait penser que ce renseignement est inutile puisque l'on peut calculer la durée effective du travail d'après les heures-ouvriers et l'effectif. Or, on a constaté que la durée hebdomadaire déduite des heures-ouvriers est plus faible, parfois de 10 à 15 %, que la durée hebdomadaire déclarée par l'industriel. En effet, cette dernière correspond en fait à la durée d'ouverture des ateliers et ne tient pas compte des absences pour cause de maladie ou des congés payés.

La comparaison des résultats obtenue par ces deux méthodes permet de tirer des conclusions très intéressantes sur le coefficient d'absentéisme et sur l'exécution des décisions concernant la durée de la semaine de travail. D'autre part, l'indication de la durée du travail, pendant la dernière semaine, permet de vérifier si les heures-ouvriers ont été correctement calculées par l'industriel.

Les salaires. — On demande également à l'industriel d'indiquer le montant des salaires correspondant aux heures-ouvriers dont il a fourni le chiffre. Le Comité d'organisation effectue sur les salaires la même correction que sur les heures-ouvriers, si l'industriel a fourni ces éléments pour quatre semaines au lieu de les fournir pour le mois complet. Il convient de noter que les « recommandations » portées au verso du questionnaire précisent que les salaires doivent comprendre les retenues fiscales, la contribution ouvrière aux Assurances sociales, mais qu'il faut en exclure les cotisations patronales aux assurances sociales et aux caisses d'allocation familiale, le montant des congés payés et les indemnités de préavis et de licenciement.

Le chiffre d'affaires. — La rubrique *chiffre d'affaires* comprend tout d'abord une question relative au chiffre d'affaires total du mois qui précède celui pour lequel les renseignements sont demandés en ce qui concerne les heures-ouvriers et les salaires. On a constaté, en effet, que de nombreux établissements importants, qui ont des activités dispersées dans toute la France et dont la comptabilité est centralisée au siège social, ne peuvent fournir pour le 10 du mois les renseignements financiers relatifs au mois qui vient de s'écouler.

Là, encore, une difficulté se présente lorsque l'entreprise comprend deux établissements rattachés à des comités différents et lorsqu'il n'est pas établi de facturation en cas de livraison de produits entre ces divers établissements.

Dans le cas de ces ateliers intégrés, on demande à l'industriel de calculer un chiffre d'affaires fictif basé sur la production.

Le chiffre d'affaires demandé est celui des facturations, taxes comprises; on a estimé en effet, qu'au point de vue économique, ce chiffre présentait un plus grand intérêt que celui des encaissements qui ne suivent pas toujours la production.

En plus de ces renseignements globaux, on demande à l'industriel d'indiquer spécialement le chiffre d'affaires réalisé sur commandes allemandes *directes* émanant d'autorités allemandes ou de particuliers allemands. Il n'est pas possible, en effet, de saisir les sous-commandes et l'on a préféré cette méthode qui permet d'établir la valeur totale des livraisons effectuées par l'ensemble des industries françaises. Il convient d'être circonspect lorsqu'on compare ce chiffre d'affaires sur commandes allemandes avec le chiffre d'affaires global; le premier ne comprend, en effet, que des commandes directes, tandis que le chiffre d'affaires total comprend non seulement les ventes faites à l'extérieur du Comité mais également les transactions que réalisent entre eux les industriels appartenant à la même branche d'industrie.

Dépouillement du questionnaire. — Le questionnaire parvient à l'industriel dans les derniers jours du mois; il doit y répondre pour le 10 du mois suivant. Lorsque cette réponse parvient au Comité d'Organisation, celui-ci procède à une vérification qui porte essentiellement sur les heures-ouvriers et les salaires. On vérifie ainsi si les heures-ouvriers correspondent aux effectifs indiqués et si l'industriel, au lieu de fournir les heures effectuées par l'ensemble de ses ouvriers, n'a pas indiqué les heures de travail effectuées par un seul de ses ouvriers. Les renseignements sont dépouillés par départements, groupés en préfectures régionales; ce mode de dépouillement facilite tout d'abord les vérifications; il a permis également de supprimer des enquêtes de même nature effectuées par des organismes régionaux.

L'action du service de la coordination de la statistique. — Le Comité d'Organisation adresse au Service de la Coordination de la Statistique les états de dépouillements qui sont soumis à une vérification très approfondie. Les heures-ouvriers et les salaires sont vérifiés département par département. Les additions sont contrôlées et un rapprochement est effectué avec les statistiques fournies le mois précédent. Lorsqu'une anomalie se présente, le Comité est invité à fournir des explications et à procéder, le cas échéant, à une vérification de ses éléments de base. Ensuite, le recueil des résultats est imprimé et adressé aux divers services publics utilisateurs : directions techniques du secrétariat d'État à la Production industrielle, Répartiteurs, Institut de Conjoncture, ministère du Travail, inspecteurs généraux de la Production industrielle, Préfets régionaux, etc... La diffusion de ces résultats est d'ailleurs très restreinte en raison du caractère confidentiel que présentent, à l'heure actuelle, ces documents.

Comparabilité des résultats. — Les résultats totalisés pour l'ensemble des industries peu-

vent, depuis quelques mois, être réunis dans un délai raisonnable. Le Service de la Coordination de la Statistique peut, en effet, fournir le 10 du mois, les résultats de l'enquête portant sur l'avant dernier mois, du moins en zone occupée. Mais le problème essentiel de cette statistique consiste à rendre les résultats comparables de mois en mois. On y est parvenu non sans peine, car, pendant les premiers mois, le pourcentage des réponses était trop faible pour que l'on puisse procéder à des évaluations sûres; mais actuellement, dans la plupart des comités d'Organisation, on arrive à obtenir 90 à 100 % de réponses. Il ne s'agit plus que d'y inclure un petit nombre d'établissements qui n'ont pas répondu ou qui ont répondu trop tard. Comment évaluer la part d'effectifs, d'heures-ouvriers, de salaires et de chiffre d'affaires, que représentent ces entreprises défaillantes?

Le Service d'Observation économique avait adopté, en 1939, une méthode qui consistait à attribuer à chaque établissement un coefficient d'importance et à majorer les chiffres obtenus du coefficient attribué aux industriels défaillants. Cette méthode présente toute garantie d'exactitude en période normale, mais dans une période d'instabilité économique, il a paru préférable d'adopter une méthode légèrement différente qui consiste à prendre, pour les établissements qui n'ont pas répondu, soit la réponse du mois précédent, soit la moyenne des dernières réponses et à affecter ces réponses à des coefficients de variation constatés chez les établissements ayant répondu aux deux mois consécutifs. Cette méthode a permis d'éviter de demander aux Comités d'Organisation de calculer pour tous leurs ressortissants, parfois très nombreux, des coefficients d'importance qu'il eut été nécessaire de reviser tous les six mois ou même tous les trois mois. Quant aux établissements nouvellement créés, on les ajoute purement et simplement à la statistique; par contre, s'il s'agit d'établissements nouvellement recensés on corrige les résultats du mois précédent en y ajoutant les éléments correspondant à ces établissements. Les établissements fermés définitivement ou temporairement sont supprimés de la statistique, mais bien entendu sans correction des résultats du mois précédent. Cette méthode de la chaîne a donné des résultats satisfaisants et il a été possible d'obtenir ainsi pour l'ensemble des industries françaises une série de renseignements d'activité comparables depuis janvier 1942.

Valeur des résultats.— Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, les pourcentages de réponses atteignent 90 à 100 %, en zone occupée, sur un total de 40.000 établissements environ représentant un effectif de 1.500.000 ouvriers et employés. Des contrôles de la statistique ont été effectués chez les industriels par les représentants de l'Office de Répartition. On n'a relevé qu'un très petit nombre d'erreurs et surtout dans les établissements de faible importance, erreurs qui paraissent dans la presque totalité des cas, provenir d'une mauvaise interprétation du questionnaire, plutôt que d'une erreur intentionnelle; l'industriel n'a, en effet, aucun intérêt à faire de fausses déclarations, étant donné que ces déclarations peuvent être utilisées à des fins très diverses.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que parce que les industriels savent que les statistiques qu'ils fournissent restent au Comité d'Organisation et que les Services administratifs ne réclament à ce Comité que des renseignements totalisés. En effet, le Service de la Coordination de la Statistique a pris pour règle de ne demander aux Comités d'Organisation aucun renseignement individuel, si ce n'est à des fins de contrôle purement statistique. En particulier, aucune communication de ces chiffres individuels ne sera faite aux régies fiscales.

L'Enquête mensuelle est donc devenue aujourd'hui un instrument de travail pour tous les organismes qui doivent se documenter sur l'évolution de l'économie française. Les résultats sont, en effet, homogènes, comparables et réunis dans un laps de temps suffisamment bref. Il est actuellement possible de déduire de cette statistique des indices d'activité prenant pour période de base le mois de janvier 1942.

L'intérêt de cette statistique ne vous échappera pas. Elle permet, en effet, de suivre les variations des effectifs, particulièrement graves à l'heure actuelle, l'évolution de l'activité mesurée par les heures-ouvriers, l'évolution des salaires et, dans une certaine mesure, grâce au chiffre d'affaires, l'évolution générale de la production. Elle constitue également un document de base pour les Commissions d'organisation des Familles Professionnelles, chargées de l'application de la Charte du Travail. En dehors de l'intérêt qu'elle présente du point de vue général, elle rend également d'importants services aux Comités d'Organisation qui peuvent effectuer d'utiles comparaisons entre les chiffres de production et de consommation de matières premières et les statistiques d'activité.

Quelque intérêt que présentent ces statistiques d'activité, elles ne suffisent pas à elles seules aux organismes chargés de la direction des industries et de la répartition des matières premières. Il est, en effet, indispensable de suivre directement, et non plus par l'intermédiaire de leurs répercussions, l'évolution de la production et la situation des matières premières.

II. — STATISTIQUES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET STATISTIQUES DE FABRICATION.

La répartition est la pièce essentielle de l'économie actuelle. La plupart des statistiques réalisées par les Comités d'Organisation tendent à préparer et à suivre la répartition dont il est nécessaire d'exposer le mécanisme dans ses grandes lignes.

Le répartiteur commence par établir son budget-matière, c'est-à-dire son programme de répartition. Il doit donc connaître, d'une part, les ressources en matières premières dont il

dispose et, d'autre part, les besoins des industriels. En règle générale, le répartiteur n'alloue pas directement à l'industriel la matière première. Il répartit des contingents de produits entre les Comités d'organisation ou les groupements professionnels qui sont habilités à représenter leurs ressortissants à l'égard de la répartition; les comités d'organisation jouent donc en cette matière le rôle important de sous-répartiteurs.

Une fois que le répartiteur a attribué ces contingents, il doit suivre la réalisation du budget-matière, et à cette fin, il doit disposer de statistiques de consommation très complètes.

Enfin, la statistique doit traduire le résultat de ces répartitions, c'est-à-dire la fabrication de produits finis.

Ces diverses statistiques de production et de consommation de matières premières, de fabrication de produits finis, doivent être suivies avec beaucoup de soins puisque ce sont ces statistiques qui constituent le fondement même de l'économie.

1^o Statistiques de production de matières premières.

Les statistiques de production de matières premières sont généralement mensuelles en raison de la nécessité de suivre étroitement la ressource. Elles sont généralement simples à établir, car le produit qu'il s'agit de recenser est nettement défini et les producteurs peu nombreux.

Ces statistiques sont établies par les Comités d'Organisation qui contrôlent la production de matières premières. Elles ne portent pas seulement sur la production mais également sur les stocks de matières détenus par les producteurs et sur les livraisons effectuées aux utilisateurs suivant les instructions du répartiteur. La situation de chaque établissement producteur doit être suivie, en effet, avec beaucoup d'attention afin d'éviter que des quantités de matières premières échappent au circuit normal de la répartition.

Dans certains cas, les répartiteurs ont, en outre, été amenés à interroger directement les détenteurs de matières premières, mesure particulièrement nécessaire lorsque la matière première n'est pas produite en France et que l'industrie française doit vivre sur les stocks qu'elle avait constitués.

Il en est ainsi, en particulier, en matière de métaux non ferreux. La section responsable de ces produits procède trimestriellement à un recensement des stocks chez les détenteurs.

Ces statistiques de production et de stocks de matières premières sont actuellement tout à fait au point.

Le Service de la Coordination de la Statistique a pu réunir auprès des Comités d'Organisation et des Répartiteurs des renseignements complets qui lui ont permis d'établir, en quelque sorte, un bilan mensuel de chaque matière première qui comprend les indications sur la production, les stocks, l'utilisation, les importations et les exportations des principales matières premières.

Dans toute la mesure du possible, on s'est efforcé à réunir des éléments comparables se rapportant à l'année 1938; la comparaison des chiffres actuels et ceux de 1938 permet de faire le point de la situation d'aujourd'hui par rapport à celle d'avant-guerre.

2^o Statistiques de consommation de matières premières.

Lorsque le répartiteur connaît la ressource, il ne peut pas encore établir son budget-matière s'il n'a pas les indications précises sur les besoins des diverses industries utilisatrices.

Au début du fonctionnement de la répartition, on avait été amené, en l'absence de tout autre renseignement, à demander aux industriels d'exprimer leurs besoins en matière première. Mais il est bien évident que les indications de l'industriel ne peuvent être retenues comme élément déterminant d'une répartition. Le répartiteur ne peut, en effet, tenir compte que des besoins qu'il reconnaît indispensables. Comment évaluer ces besoins?

Faute de mieux, on avait commencé par baser certaines répartitions sur les chiffres de consommation de matières premières en 1938; mais, aujourd'hui, la référence 1938 doit être écartée.

Selon les instructions formelles du ministre, elle doit être remplacée désormais par des critères plus objectifs. En effet, la répartition ne doit pas se figer dans des situations acquises.

Les Comités d'organisation doivent désormais établir des programmes de fabrication qui permettront de déterminer les quantités de matières nécessaires à l'exécution du programme en général et de la part qui est confiée à chaque industriel.

Lorsque l'on dispose de statistiques de fabrication et de statistiques de consommation de matières premières comparables, on peut déterminer, en effet, les quantités de matières premières qui sont nécessaires pour produire une unité d'un produit fini déterminé.

A titre d'exemple, on a pu déterminer qu'en moyenne il faut utiliser 750 grammes de charbon pour produire 1 kwh.

Les Comités d'Organisation et les sections ont déterminé ainsi des nombres « proportionnels » qui, avec les programmes de fabrication qu'ils permettent d'interpréter, constituent la base de la répartition.

Il est donc nécessaire de suivre attentivement la consommation de matières premières, d'une part, afin de suivre les variations des nombres proportionnels, et d'autre part, afin de vérifier l'exécution du budget-matière.

Ces renseignements sur la consommation doivent être recueillis de façon homogène afin que le répartiteur puisse disposer d'une statistique d'ensemble. C'est généralement le répartiteur qui fixe lui-même le cadre dans lequel devront être réunis ces renseignements.

Les questionnaires, lancés à cette fin, sont généralement trimestriels; ils se présentent sous la forme d'un bilan qui comprend d'ordinaire les stocks en début de période et la consommation des matières premières pendant la période, et les stocks en fin de période.

Là encore, les statistiques sont relativement simples car les matières premières ne sont pas tellement diverses et peuvent être généralement exprimées avec la même unité.

3° *Statistiques de fabrication.*

Il est, par contre, beaucoup plus difficile d'exprimer la production des produits fabriqués par chaque industrie, statistique indispensable pour suivre l'exécution des programmes de fabrication. S'il s'agit de produits suffisamment homogènes, le problème est relativement simple; il suffit, en effet, de prévoir une nomenclature assez détaillée pour que l'on ne soit pas amené à additionner des produits qui ne présentent pas entre eux des analogies suffisantes; selon les cas, on adoptera une unité de poids, de dimension, de volume.

Le problème se complique lorsqu'un comité d'organisation contrôle des produits disparates et très nombreux; il est déjà difficile d'évaluer correctement la production automobile par exemple. On peut adopter une unité camion, une unité voiture touriste, une unité motocyclette. Mais il est évident que l'on est alors conduit à additionner des camions de dimension très diverses. On est amené, dans ce cas, à prévoir une ventilation plus poussée de la production qui fera état du tonnage ou de la puissance des véhicules construits.

Mais si nous prenons l'exemple des industries de la construction électrique, on se trouve devant un problème infiniment plus délicat. Ce Comité contrôle à la fois les moteurs électriques et les pièces détachées radio-électriques, les aspirateurs, les radiateurs, les accessoires électriques de toute nature. On ne pouvait songer à suivre, pour chacun des produits fabriqués une statistique particulière; on serait amené à dresser aux industriels des questionnaires d'une longueur démesurée.

D'autre part, ces statistiques multiples seraient difficilement utilisables lorsque l'on désire suivre la production de l'ensemble de l'industrie.

On pourrait penser à prendre comme commune mesure de la production, la consommation de matières premières, mais dans la construction électrique les matières utilisées sont extrêmement diverses : acier, fonte, métaux non ferreux, ébonite, porcelaine, caoutchouc, tous ces produits et bien d'autres sont utilisés dans la fabrication des appareils électriques et radio-électriques.

On est donc amené à suivre par des statistiques particulières un certain nombre de produits particulièrement importants, et pour avoir une idée d'ensemble de l'activité du Comité, on ne peut guère se baser que sur les heures-ouvriers et sur le chiffre d'affaires dans la mesure où il est possible de se corriger des variations de prix.

J'ai choisi cet exemple particulièrement complexe pour vous montrer les difficultés auxquelles se heurtent les comités d'organisation lorsqu'ils désirent exprimer leur production.

Néanmoins, les statistiques de fabrication deviennent chaque jour plus nombreuses et les programmes de fabrication s'étendent à un nombre sans cesse croissant de produits.

Si les statistiques de production sont difficiles à établir, il est également très difficile de les coordonner, étant donné leur diversité et leur multiplicité; la normalisation a peu de place dans ce domaine. Le Service de la Coordination de la Statistique a cependant pensé qu'il était un domaine où son action pouvait être utile : celui de la nomenclature des produits.

Actuellement l'industrie française ne dispose, en effet, que de la nomenclature statistique douanière qui a été établie à des fins de protection douanière ou de fiscalité et qui ne correspond pas à la structure actuelle de l'industrie. Aussi, en liaison avec le Centre d'Information interprofessionnelle et en accord avec la direction générale des Douanes, le Service de la Coordination de la Statistique a-t-il mis à l'étude une nouvelle nomenclature; il a, tout d'abord demandé aux Comités d'Organisation de lui donner la liste des produits qu'ils contrôlent; il s'attache actuellement à délimiter de façon très exacte la compétence des divers Comités pour chaque produit industriel.

On obtiendra ainsi une nomenclature qui précisera avec exactitude les limites de chaque comité d'Organisation et qui permettra de déterminer la liste des produits pour lesquels doivent être tenus des statistiques. De plus, comme toute nomenclature, elle permettra aux divers utilisateurs de réaliser des statistiques comparables.

A cet égard, il convient de signaler qu'à la demande du ministre du Travail et du ministre de la Production industrielle, le Service National des Statistiques a entrepris la réforme de la nomenclature des industries de 1936, qui avait déjà été amorcée en novembre 1941.

Il s'agit là de classer les activités collectives alors qu'une nouvelle nomenclature des professions individuelles ou des métiers classera les activités individuelles. On a estimé, en

effet, que la nomenclature des industries devait suivre de très près l'organisation professionnelle. On envisage une classification décimale en 5 chiffres, basée sur le classement des industries en familles professionnelles et en branches de ces familles. Il sera possible, grâce à cette nomenclature, de rapprocher les statistiques d'activité établies par les organismes professionnels, des statistiques démographiques ou des autres éléments réunis par les diverses administrations.

La nouvelle organisation économique a eu une influence profonde sur la statistique industrielle dont elle a facilité le développement. Grâce aux efforts des nouveaux organismes industriels, les pouvoirs publics disposent aujourd'hui d'une documentation complète et cohérente sur les diverses branches de l'Économie nationale.

Il est certain que cette documentation ne deviendra pas moins indispensable le jour où les problèmes de répartition se présenteront avec moins d'acuité et où l'on pourra laisser une part plus grande à l'initiative individuelle.

Cependant on peut se demander si la réaction de l'industriel ne deviendra pas défavorable à la statistique à partir du moment où elle ne conditionnera plus son approvisionnement en matières premières. Subsistera-t-il un régime de sanctions, en cas de défaut de réponses? Suffira-t-il à lui seul pour obtenir de bonnes réponses? L'essentiel sera, à ce moment, d'intéresser directement l'industriel à la statistique en lui en communiquant les résultats sous forme d'indices qui lui permettront de comparer l'activité de son entreprise à celle de l'ensemble de ses concurrents. Cette méthode inapplicable à l'heure actuelle, doit permettre la statistique industrielle de demain de conserver toute sa valeur et de continuer à remplir le rôle important qui lui incombe.

François CHAPEL.

DISCUSSION

M. MAX LAZARD demande quelle est la nature des questionnaires utilisés pour connaître les besoins des industriels en matières premières.

M. CHAPEL précise que si l'on a pu réaliser un questionnaire d'activité (main-d'œuvre, durée du travail, chiffre d'affaires) commun à toutes les branches d'industrie, il n'a pas été possible de réaliser ce questionnaire unique en ce qui concerne l'expression des besoins en matières premières. En effet, chaque branche d'industrie utilise des matières premières très différentes. On s'est contenté de préciser la forme des renseignements nécessaires à chaque répartiteur, les comités d'organisation n'interrogeant leurs ressortissants que sur les matières qu'ils utilisent.

Les questionnaires utilisés pour la répartition comprennent généralement le stock du produit au début du trimestre précédent, les réceptions et les consommations pendant le trimestre précédent et les stocks en fin de trimestre. Dans certains cas, on demande la consommation prévue pour le trimestre suivant mais, de plus en plus, les besoins sont déterminés par les programmes de fabrication.

M. LEPRINCE-RINGUET. — Pour caractériser l'activité des industries de transformation qui fabriquent des objets très variés, il me semble que le meilleur critérium est le chiffre d'affaires ramené à un chiffre de base en lui appliquant l'indice des prix.

M. CHAPEL estime que, dans la période actuelle, le chiffre d'affaires n'est pas très significatif de l'activité des industries, étant donné qu'il est influencé par de brusques variations des prix; pour effectuer les corrections, il faudrait calculer un indice pour chaque industrie, l'indice général n'étant pas significatif. Il semble que la meilleure expression de l'activité des industries transformant des produits très divers soit le nombre d'heures-ouvriers effectuées.

M. Ed. MICHEL, considérant que les comités d'organisation doivent établir, pour chaque groupement professionnel, un indice statistique spécial de l'activité de ce groupement, demande aux conférenciers quel est l'indice statistique établi pour l'industrie du bâtiment.

Il rappelle que la France ne possède aucune statistique immobilière digne de ce nom et que le premier effort qui est tenté actuellement par l'Administration des Contributions directes pour la revision des propriétés bâties doit être complété et suivi. Il indique que la classification des immeubles est la base indispensable à ce travail et que pour suivre l'activité de l'industrie du bâtiment, le système qui lui paraît le plus pratique, est la statistique basée sur les demandes d'autorisation de bâtir; à ce sujet, il se permet de signaler qu'il a donné, dans sa récente étude, sur les évaluations immobilières, un modèle de la déclaration qu'il a déjà soumise au ministère des Finances.

M. CHAPEL indique que la méthode proposée par M. Michel lui paraît excellente en temps normal; mais, dans la période actuelle, l'ouverture de chantiers importants est pratiquement impossible en raison des interdictions récentes. Les statistiques de l'Enquête mensuelle obligatoire n'ont, jusqu'à présent, fourni que des résultats médiocres; il ne faut pas songer à interroger chaque mois toutes les entreprises, mais seulement un certain nombre d'établissements convenablement choisis. Ces sondages devront permettre l'établissement d'indices basés sur les heures-ouvriers.

M. SAUVY. — La statistique industrielle, dont l'importance n'est plus contestée, a fait de grands progrès depuis l'armistice, sous la vigoureuse impulsion de MM. DUFAU-PÉREZ et CHAPEL. L'O. C. R. P. I. s'est attaqué à une des tâches si complexes de l'économie dirigée,

qu'on n'aurait peut-être pas osé entreprendre si on en avait, dès l'abord, reconnu tous les obstacles.

La statistique industrielle est maintenant en bonne voie et fournit déjà d'utiles renseignements.

Dans la communication de M. CHAPRI, il est fait allusion à l'instabilité des conditions actuelles, qui oblige à adopter la périodicité mensuelle. Je crois que la période actuelle est, au contraire, caractérisée par une grande stabilité, qui résulte précisément de la pénurie, de la continuité politique et de l'absence d'affaissements de crédit. La périodicité mensuelle devra être maintenue pour les principales données statistiques.

Quels que soient les progrès accomplis, il reste une tâche importante à remplir. Si l'on veut utiliser les statistiques à l'action ou à éclairer cette action, on éprouve encore de grandes difficultés.

Même dans les industries où la comparabilité des résultats est entièrement assurée, des variations accidentelles importantes sont observées, dont l'interprétation est délicate. La fonction conjoncture n'est pas assurée encore dans les comités d'organisation, ce qui enlève aux statistiques une grande partie de leur utilité. Même la partie descriptive du diagnostic de conjoncture, comportant l'établissement de bilans clairs sobrement commentés, reste encore à réaliser.

En ce qui concerne la nécessité de maintenir la périodicité mensuelle des enquêtes, M. DUFAU-PÉRES estime avec M. SAUVY que nous connaissons, dans les mois à venir, des périodes d'instabilité certainement plus grandes encore que celle que nous traversons à l'heure actuelle. La nécessité d'enquêtes mensuelles s'impose donc. Cependant ce point de vue peut se concilier avec celui de la simplification des enquêtes; il paraît possible, en effet, de ne poser toutes les questions que chaque trimestre et de limiter, pendant les mois intermédiaires, les questionnaires à quelques points caractéristiques ou même à des sondages qui permettraient de procéder à des extrapolations.

Quant à la rapidité de réunion des renseignements statistiques, c'est un point qui a toujours retenu ses préoccupations. A l'heure actuelle, on peut considérer que les résultats des enquêtes effectuées sous le contrôle de la Production industrielle sont en état d'être exploités quarante jours après l'expiration de la période considérée. Ce délai ne paraît guère pouvoir être abrégé sans qu'il en résulte une diminution de la valeur des renseignements statistiques.

Enfin, en ce qui concerne la nécessité d'assurer l'exploitation des statistiques en vue de la conjoncture, elle n'a pas échappé au service de la Statistique de la Production industrielle qui a procédé à l'établissement de bilans clairs pour les industries les plus importantes. Ce service poursuit actuellement sur ces bilans des études visant à l'élaboration d'un diagnostic de conjoncture pour chacune des activités.

Ce travail, qui est d'ailleurs précédé d'une étude critique des statistiques en vue de vérifier l'exactitude des renseignements pris en considération, est poursuivi en liaison intime avec les Comités d'organisation intéressés.

M. GALLIOT demande quand sera mise en pratique la nouvelle nomenclature douanière.

M. DUFAU-PÉRES répond à M. GALLIOT qu'il ne s'agit pas d'établir immédiatement une nouvelle nomenclature douanière, mais de présenter une nomenclature des produits répondant aux besoins de l'industrie: il est évident que ce travail pourra être utilisé pour étudier la révision éventuelle du tarif.
